

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Département  
HERAULT

**Délibération 2023/44**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET**

**Séance du 4 juillet 2023**

Date de la convocation : 27/06/2023  
Date d'affichage : 27/06/2023  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de membres votants par procuration : 0  
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13  
POUR : 13    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

**Objet de la délibération : CONVENTION PAYSARBRE – PROGRAMME HERAULT HAIES**

L'an deux mil vingt-trois et le quatre juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Magalie BILHAC, Éric BONAFE, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration : /

Absents excusés : Estelle BONNIOL, Christine NOHARET,

Quorum : 13/15    Votants 13/15    Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Madame SOULAIROL présente au Conseil Municipal une proposition de convention avec l'association PAYSARBRE concernant le programme Hérault 'haies.

Cette association a pour objectif de valoriser et de promouvoir la haie champêtre et l'arbre hors forêt dans les territoires. Elle offre aux communes une mission d'appui, des actions de sensibilisation et d'information ainsi que de l'accompagnement à la plantation d'essences champêtres favorables à la biodiversité.

Ainsi, pour un montant de 357 €, PAYSARBRE mettrait à disposition de la commune 60 mètres linéaires d'arbres qui serait utilisés comme haies au cimetière route de Cabrières.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**APPROUVE à l'unanimité la convention avec l'association Paysarbre au travers du projet Hérault'Haies pour un montant de 357 €.**

**AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Le Maire, Isabelle SILHOL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Et publication ou notification le

Sous-Préfecture de LODEVE  
Date de réception de l'AR: 10/07/2023  
034-213401979-20230704-DE\_2023\_044-DE